HUILE DE VASELINE CODEX FLUIDE

HUILE FLUIDE

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.

Nom commercial : HUILE DE VASELINE CODEX FLUIDE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industrie cosmétique Industrie pharmaceutique. Industriel. Industrie de l'alimentation. (FDA)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
145 rue de Paris
FR- 93013 Bobigny cedex FRANCE
T: +33 (0)1 48 43 33 04

Nom et fonction de la personne responsable : Munier - ll.munier@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N°de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger (CLP : Asp. Tox. 1)

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger

• Code de pictogrammes de danger : SGH08

• Mention d'avertissement : Danger

• Mention de danger : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

• Conseils de prudence

- Intervention : P301+P330+P331+P310+P321 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Traitement spécifique.

- Stockage : P405 - Garder sous clef.

- Considérations relatives à l'élimination : P501C - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.

3 Composition/informations sur les composants

Formule du produit (INCI) : PARAFFINUM LIQUIDUM

3 Composition/informations sur les composants (suite)

Nom de la substance		Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
huile minérale blanche (pétrole)	:	100 %	8042-47-5	232-455-8		01-2119487078-27	---------- Asp. Tox 1

Huile minérale hautement raffinée contient moins de 3% d'extrait DMSO selon la méthode IP346.

4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : Consulter un médecin si une indisposition se développe.

- Inhalation : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Faire respirer de l'air frais.

- Contact avec la peau : Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Si le produit est injecté dans la peau, contacter un médecin immédiatement.

- Contact avec les yeux : Consulter immédiatement un ophtalmologue. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

- Ingestion **Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.**

: Peut avoir un effet laxatif. Consulter immédiatement un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
Peut provoquer une irritaton mineure des yeux.
L'ingestion peut provoquer des nausées, vomissements et diarrhée.
Danger par aspiration - Catégorie 1 - Danger (CLP : Asp. Tox. 1)
L'inhalation de fumées ou de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.

Symptômes liés à l'utilisation

- Contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation. acné.

- Ingestion : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

A l'intention du médecin : Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Mousse. Poudre. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Sable.

- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner. CO, C02, oxydes de souffre, aldéhydes...
En cas de feu, présence de fumées dangereuses. CO, C02, oxydes de souffre, aldéhydes...

5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)

5.3. Conseils aux pompiers

Classe d'inflammabilité : Classe de danger : B
Combustible. > 180℃

Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. SCBA

Prévention : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Les épandages peuvent être glissants.
Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
En cas de risque de production excessive de poussières, brouillard ou vapeurs, utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé. SCBA
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.

6.2. Précautions pour l'environnement

Précautions pour l'environnement : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Général : Ce produit accumule l'électricité statique.

Manipulation : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols.
Eviter toute exposition inutile.
Assurer une ventilation d'air appropriée.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7 Manipulation et stockage (suite)

Stockage : Classe 10 Conserver dans les conteneurs d'origine. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues. Eviter le PVC. L'acier est recommandé pour l'entreposage. Température de conservation : 0-50°C

Stockage - à l'abri de : Agents oxydants forts. Rayons directs du soleil. Chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Protection individuelle : Eviter la formation de vapeur d'huile.
Mêmes mesures de sécurité qu'avec un produit chimique.

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN529

- Protection de la peau : Porter un vêtement de protection approprié.

- Protection des yeux : Lunettes. EN 166

- Protection des mains : Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. EN 374-407

8.2. Limites d'exposition professionnelle

DNEL = 160 mg aerosol/m3/8h, Long term Exposure, Systemic,Inhalativ
DNEL = 220 mg/kg/8h, Long Term Exposure, Systemic, Dermal

Limites d'exposition professionnelle : ACGIH TLV 5mg/m3
ACGIH STEL 10mg/m3

VME - France [mg/m³] : 1 (INRS/CRAM)

TWA [mg/m³] : 8h (oil mist) = 5

9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Aspect

Etat physique à 20 °C : Liquide.

Couleur : Incolore.

• Odeur

Odeur : Inodore.

• Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

• pH

• Point de fusion / Point de congélation : Environ -12 (ASTM 5985)

• Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

Point d'ébullition [°C] : >280 (valeur estimée)

Point d'ébullition initial [°C] : 230°C

• Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : 200

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

• Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible.
• Inflammabilité	: Aucune donnée disponible.
• Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)	
Limites d'explosivité inférieures [%]	: 1
Limites d'explosivité supérieures [%]	: 10
• Pression de vapeur	
Pression de vapeur [hPa]	: <0,1 (20℃)
• Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible.
• Densité relative	: Aucune donnée disponible.
Densité	: 0,853 g/cm3 (15℃)
• Solubilité	
Solubilité	: Solution lipophile.
Solubilité dans l'eau	: Insoluble.
• Coefficient de partage : n-octanol / eau	: Aucune donnée disponible.
• Température d'auto-iinflammabilité	
Temp. d'autoinflammation [℃]	: 325-355
• Température de décomposition	
Décomposition thermique [℃]	: 350
• Viscosité	
Viscosité à 40℃ [mm2/s]	: Environ 15
• Propriétés explosives	: Non considéré comme comportant un risque d'incendie/explosion dans des conditions normales d'utilisation.
• Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Point d'écoulement [℃]	: -15

10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Agent oxydant.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Chaleur.

10.5. Matières à éviter

10 Stabilité et réactivité (suite)

Matières à éviter : Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. sulphur, nitrogen

11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

NOAEL subacute (rabbit) : 1000mg/kg (OECD 410) - dermal
NOAEL subchronic (rat) >= 2000mg/kg (OECD 411) - inhalativ
NOAEL chronic (F344 rat strain) > 1200 mg/kg (OECD 411)

Toxicité aiguë : Considéré comme non toxique.

- Inhalation : L'exposition prolongée à de faibles concentrations peut entraîner un oedème pulmonaire. > 5mg/m3

- Oculaire : Vapeurs irritantes. possible en cas de contacts répétés

- Ingestion : Peut aboutir à une aspiration dans les poumons, pouvant causer une pneumonie chimique.
Peut provoquer une légère irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. en grande quantité.
Produit laxatif.

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : >5000

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : >2000

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : >5000 mg/m3/4h

Irritation de la peau (lapin) : N'est pas supposé irritant.

Irritation des yeux (lapin) : N'est pas supposé irritant.

Sensibilisation : Non classifié. (Guinea pig) OECD 406

Cancérogénicité : Aucun ingrédient repris dans cette section. OECD 453

Mutagénicité

- Ames test : Aucun effet défavorable sur la santé n'a été noté. OECD471

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

NOEL >= 100mg/l (72h) (Pseudokirchnerella subcapitata) OECD201
LL50 (40h)>1000mg/l QSAR Software Model - Respiration inhibition of activated sluge

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : LL50 >100 (OECD202)

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : >1000 (Leuciscus idus) OECD 203

12.2. Persistance - dégradabilité

Biodégradation [%] : Très peu biodégradable.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

12 Informations écologiques (suite)

Potentiel de bio-accumulation : Possible
Log POW : >3.5

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Information relative aux effets écologiques : VwVwS : 1
Eviter le rejet dans l'environnement.
Ne présente pas de risque spécifique pour l'environnement. Pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques LC/EC50 < 100mg/l

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Nettoyer l'équipement à l'eau chaude et au savon.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

N°de déchet industriel : 13 02 05 - Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale. (Déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE relative aux déchets dangereux)

14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Danger pour l'environnement

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

14 Informations relatives au transport (suite)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Classification CE : huile minérale blanche (pétrole)

No CAS :008042-47-5
No CE :232-455-8
Numéro annexe :
Exp
REACH :01-2119487078-27

Symbole(s) : Aucun(e).

Phrase(s) R : Aucun(e).

Phrase(s) S : Aucun(e).

Autres : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16 Autres informations

Autres données : Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N°1907/200 6 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document